

St Gilles Gillis

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

1 4	nroiet	guivant a	st soumis à	atêi inna a	nublique :
ᅜ	s vi viet	Suivaill e	st anni illa c	ı enuuete	Dublique.

-Adresse du bien : Rue Fernand Bernier 40

-Identité du demandeur : CPAS de Saint-Gilles - Monsieur Khaled Sor

-Demande de : permis d'urbanisme FD2024-18: Modifier les entrées, les espaces

intérieurs et les distributions. Démolir une partie du plancher. Adapter certaines baies en facade. Nouvelle rampe permettant l'accessibilité de

l'accueil aux PMR. Modifier les circulations verticales.

Nature de l'activité principale : équipement d'intérêt collectif ou de service public

Zone:	PRAS : zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zone d'habitation à prédominance résidentielle,			
	☑ en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement			
	☐ en liseré de noyau commercial			
	□ en point de variation de mixité			
	☐ le long d'un espace structurant			
	PAD / PPAS : /			
	RCU : Règlement communal sur les Bâtisses			
	Zone de protection : /			

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête publique se déroule à partir du 03/03/2025 et jusqu'au 17/03/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne https://openpermits.brussels/fr/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable, <u>exclusivement sur rendez-vous</u> pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail : <u>urbanisme.1060@stgilles.brussels</u> au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et <u>exclusivement sur rendez-vous</u> :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site openpermits.brussels/fr/enquetes_publiques

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
 - o À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
 - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation <u>devra le formuler expressément</u> dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 25 mars 2025 entre 8h et 19h.

Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles le 26/02/2025

Par le Collège,

Le Secrétaire communal ff.,

Stéphanie BOSMANS

Pour le Bourgmestre, L'Echevine déléguée,

Catherine MORENVILLE, Echevine de l'Urbanisme.